

DECISION N° 1536/25 /MINESEC DU 16 DEC 2025
Portant désignation de responsables à titre intérimaire dans les
services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
 - Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBAM-ET-KIM

LYCEE BILINGUE DE MAKENENE

Provisur par intérim : Madame EBANGA MARGUERITE-JOSIANE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0650614U, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE BOKITO, en remplacement de Monsieur LONTCHI AUGUSTIN MOÏSE.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOM-ET-DJEREM

LYCEE DE NDEMBA I

Provisur par intérim : Monsieur AKOA MEKOALE PATRICK DIDIER, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0611871C, précédemment Surveillant Général CRM au LYCEE BILINGUE DE BERTOUA, en remplacement de Monsieur TCHAPNDA RAYMOND.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-LOUTI

LYCEE BILINGUE DE BOURWOY

Provisur par intérim : Monsieur BOUBAKARI, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0690934A, précédemment Directeur de l'EX-CES DE BOURWOY, poste crée.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MENOUA

LYCEE TECHNIQUE POLYVALENT BANSOA-MBRI

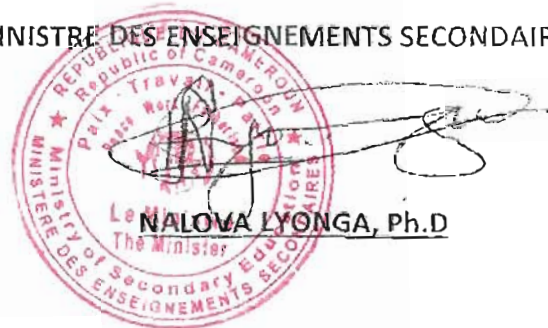
Proviseur par intérim: Monsieur MBE TALONG SERGES BRUNO, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 05017432, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE BALOUM, poste crée.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 16 DEC 2025

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESN
- SG/DRH/DRFM/DESG/DESTP
- DRES CONCERNEES
- SDACL/INTÉRESSÉE